

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-065

EN DATE DU : 24 OCTOBRE 2023

OBJET : CONVENTION SRDEII AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 2023/2028

ANNEXE LIÉE : NOUVELLE CONVENTION SRDEII

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Genouillac, selon convocation le 16/10/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Arousseau Jean-Claude a été désigné **Secrétaire de séance**.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames et Messieur

PILLAT Hélène donne pouvoir à MARSALEIX Guy
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François
LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine

EXCUSÉS (2) Messieurs

CHAVANT Philippe,
DUQUEROIX Sylvain

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	25	0

■□□□

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants ;

Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération n° 2023.488 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

La Communauté de Communes a signé une première convention SRDEII le 16 décembre 2020 prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette convention a permis la mise en place d'un dispositif de soutien financier aux entreprises face à la crise COVID, puis la mise en place d'aides directes aux entreprises, comprenant 11 dispositifs pour 8 secteurs bénéficiaires.

Tableau Prévisionnel du 01/01/2024 au 31/12/2026

DÉPENSES SUR LA PÉRIODE		RECETTES SUR LA PÉRIODE		
Frais de personnel (2 x 0,5 ETP sur 3 ans)	111 465,90€	FEDER (Massif Central)	60 %	66 880.81€
		Autofinancement CCPCM	40 %	44 585.09€
TOTAL	111 465,90€	TOTAL	100 %	111 465,90€

Ces montants seront ajustés une fois la candidature validée et selon les évolutions de coût de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **VALIDE** le nouveau plan de financement
- **SOLLICITE** un accord de cofinancement de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil qui correspond pleinement à l'axe 7 : Promouvoir et développer l'attractivité du « Massif Central » du programme régional FEDER,
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour le plan de financement ci-dessus, qui pourra cependant être ajusté par M. le Président,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Jean-Claude AUROUSSEAU



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231024-DLB2023-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023